

Décret agréant l'Arrêté d'urgence concernant les drogues, les instruments médicaux et les aliments à des fins diététiques spéciales dans le cadre de la COVID-19

MINISTÈRE DE LA SANTÉ LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

C.P. 2020-241 Le 8 avril 2020

Sur recommandation de la ministre de la Santé et en vertu de l'alinéa 30.1(2)a)1a de la Loi sur les aliments et drogues 2b, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil agréé l'Arrêté d'urgence concernant les drogues, les instruments médicaux et les aliments à des fins diététiques spéciales dans le cadre de la COVID-19 pris le 30 mars 2020 par la ministre de la Santé.